

Parlamentsdienste

Services du Parlement

Servizi del Parlamento

Servetschs dal parlament



Commissions de l'économie et
des redevances
Secrétariat
CH-3003 Berne
Tél. 031 322 95 30
Fax 031 322 96 57
www.parlement.ch
wak.cer@parl.admin.ch

La Commission de l'économie et des redevances du Conseil des États pendant la 49^e législature 2011 – 2015

1 Mandat

Selon l'art. 44, al. 1, de la loi sur le Parlement, les commissions législatives :

- a. procèdent à l'examen préalable des objets qui leur ont été attribués ;
- b. examinent et tranchent les objets sur lesquels elles sont appelées à statuer définitivement en vertu de la loi ;
- c. suivent l'évolution sociale et politique dans leur domaine de compétences ;
- d. élaborent des propositions visant à résoudre des problèmes relevant de leur domaine de compétences ;
- e. veillent, dans leur domaine de compétences, à ce que des évaluations de l'efficacité soient effectuées ; à cette fin, elles soumettent des propositions aux organes concernés de l'Assemblée fédérale ou donnent un mandat au Conseil fédéral ;
- f. tiennent compte des résultats des évaluations de l'efficacité.



Par décision du bureau du 3 décembre 2011, la Commission de l'économie et des redevances (CER) s'est vu attribuer les domaines de compétences suivants :

- économie nationale, politiques conjoncturelle et monétaire ;
- agriculture, industrie et services (notamment commerce, finance, assurances, tourisme) ;
- fiscalité (fiscalité interne et internationale, douanes) ;
- concurrence (marché intérieur, prix, cartels, concurrence déloyale sous l'aspect notamment de l'information des consommateurs, du crédit à la consommation, des entraves techniques au commerce, de la sécurité et qualité des produits ainsi que des marchés publics) ;
- promotion de la place économique ;
- marché du travail (assurance-chômage uniquement pour la commission du Conseil national) ;
- propriété intellectuelle (y compris brevets et marques).

2 Objets traités pendant la première moitié de la 49^e législature (2011-2013)

21 Répartition par type des objets traités

La CER du Conseil des États (CER-E) a procédé à l'examen préalable de 292 objets, qui se répartissent comme suit :

	Type d'objet	Nombre	Remarques
a.	Initiatives populaires	11	
b.	Projets d'arrêtés du Conseil fédéral	60	4 projets rejetés 2 renvoyés, 1 classé
c.	Rapports du Conseil fédéral	23	12 traités au conseil
d.	Co-rapports	1	
e.	Consultation sur un projet d'ordonnance du Conseil fédéral	5	3 mandats de négociation 1 projet d'ordonnance 1 mandat de prestations
f.	Examen préalable des initiatives parlementaires	9	3 « ne pas donner suite » 2 « donner suite » 3 traitées puis suspendues 1 initiative de commission



g.	Avis sur les examens préalables conclus par une décision positive de la CER du Conseil national (CER-N)	17	6 approbations 9 rejets 2 traitées puis suspendues
h.	Examens préalables d'initiatives des cantons	22	19 « ne pas donner suite » 3 examens suspendus
i.	Élaboration d'un projet (iv. pa. / iv. ct. 2 ^e phase, iv. comm.)	2	2 classements
j.	Projet émanant de l'autre conseil (initiatives parlementaires élaborées par une commission du Conseil des États)	10	8 approbations 1 rejet 1 examen suspendu
k.	Interventions de la commission	14	11 motions 3 postulats
l.	Motions de l'autre conseil (et motions du Conseil national modifiées par le Conseil des États)	81	24 approbations 3 modifications 47 rejets 7 traitées, puis suspendues 3 examens préalables de motions du Conseil des États
m.	Pétitions	25	18 « ne pas donner suite » 6 examens selon l'art. 126, al. 2, LParl dans le cadre d'un autre objet 1 auteur décédé
n.	Objets internes	11	--
o.	Cas particuliers	1	Déclaration du Conseil des États
	Total	292	

Lors de la 48^e législature, le nombre d'objets traités par la CER-E avait déjà considérablement augmenté par rapport à la législature précédente (+ 50 %), la crise économique et financière



expliquant sans doute dans une large mesure cette hausse. Durant la 49^e législature, la charge de travail de la commission est restée très importante, connaissant même une légère augmentation (292 objets contre 284).

22 Initiatives populaires et projets émanant du Conseil fédéral

La commission a examiné les 11 initiatives populaires ci-après, ce qui constitue un record absolu.

15.021é	Pas de spéculation sur les denrées alimentaires. Initiative populaire
13.107é	Imposer les successions de plusieurs millions pour financer notre AVS (Réforme de la fiscalité successorale). Initiative populaire
13.095é	Remplacer la taxe sur la valeur ajoutée par une taxe sur l'énergie. Initiative populaire
13.085n	Pour le couple et la famille - Non à la pénalisation du mariage. Initiative populaire
13.093é	Sauvez l'or de la Suisse (Initiative sur l'or). Initiative populaire
13.084n	Aider les familles ! Pour des allocations pour enfant et des allocations de formation professionnelle exonérées de l'impôt. Initiative populaire
13.057é	Halte aux privilèges fiscaux des millionnaires (abolition des forfaits fiscaux). Initiative populaire
13.014é	Pour la protection de salaires équitables (Initiative sur les salaires minimums). Initiative populaire
12.074n	Stop à la TVA discriminatoire pour la restauration ! Initiative populaire
12.017n	1:12 - Pour des salaires équitables. Initiative populaire
12.068n	Initiative pour les familles: déductions fiscales aussi pour les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants. Initiative populaire



Un contre-projet indirect à l'initiative populaire « Sécurité du logement à la retraite » (10.060), présenté par le Conseil fédéral en même temps que son message sur l'initiative, a été modifié par le Conseil des États. Le Conseil national a toutefois refusé d'entrer en matière sur le contre-projet, avant que le Conseil des États décide lui-même, dans le cadre d'un deuxième examen, de ne pas entrer en matière.

La commission a suivi la proposition du Conseil fédéral sur toutes les autres initiatives et a proposé de recommander leur rejet, sans leur opposer de contre-projet direct ou indirect.

Les principaux projets du Conseil fédéral :

15.049s	Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III
15.048n	Loi sur le blanchiment d'argent. Modification
15.047	Assistance administrative fiscale. Convention du Conseil de l'Europe et de l'OCDE. Approbation
15.046	Échange international automatique de renseignements en matière fiscale. Loi
15.019	Promotion économique pour les années 2016-2019
14.095	Loi sur les heures d'ouverture des magasins
14.093n	Révision de l'imposition à la source du revenu de l'activité lucrative. Loi
14.061n	Loi sur l'infrastructure des marchés financiers (LIMF)
14.055s	Engagements conditionnels pour l'encouragement de l'offre de logements 2015-2021. Crédit-cadre
14.051s	Exonération des personnes morales poursuivant des buts idéaux. Loi
14.040n	Loi sur l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (LASRE). Modification
13.083	Loi sur l'assistance administrative fiscale. Modification



13.073	Double imposition. Convention avec la France
13.046	Mesures visant à faciliter le règlement du différend fiscal entre les banques suisses et les États-Unis d'Amérique. Loi urgente
13.044	Coopération en matière d'application de droits de la concurrence. Accord avec l'Union européenne
13.032	Approbation et mise en œuvre du Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA). Convention avec les États-Unis
12.096n	Loi sur les banques. Approbation du chapitre 4 de l'ordonnance sur les liquidités des banques (too big to fail)
12.051sn	Coopération en matière de fiscalité et de marchés financiers. Accord avec l'Autriche
12.050sn	Coopération en matière de fiscalité et de marchés financiers. Accord avec l'Allemagne, Accord avec le Royaume-Uni ainsi que loi sur l'imposition internationale à la source
12.039	Libre circulation des personnes. Mesures d'accompagnement. Loi. Modification
12.037s	Loi sur les placements collectifs. Modification
12.021n	Politique agricole 2014-2017
12.020s	Loi sur l'alcool. Révision totale
11.057n	Loi sur le contrat d'assurance. Révision totale
11.047n	Loi sur l'impôt anticipé. Modification (Stimulation du marché suisse des capitaux)
11.044	Loi sur l'assistance administrative fiscale
11.043s	L'imposition d'après la dépense. Loi
11.026n	Impôts directs sur les personnes physiques. Imposition dans le temps



11.023s	Frais de formation et de perfectionnement. Imposition des frais. Loi
10.049s	Loi sur les banques (garantie des dépôts). Modification
08.053n	Simplification de la TVA

Les résumés des messages et des délibérations sont disponibles sur Curia Vista.

Remarques concernant le traitement des projets d'acte au sein de la CER :

Comme la précédente, la présente législature a été marquée par les changements intervenus sur les marchés financiers et dans le domaine de la fiscalité internationale. La loi sur l'assistance administrative fiscale (RS 651.1), qui a été adoptée par les Chambres (11.044) et déjà été révisée une première fois (13.083) au cours de la 49^e législature, constitue un cas emblématique des évolutions rapides qui se sont opérées dans ce domaine.

Le projet le plus spectaculaire que la commission a dû examiner dans ce contexte était la loi fédérale, déclarée urgente, sur des mesures visant à faciliter le règlement du différend fiscal entre les banques suisses et les États-Unis d'Amérique (13.046 ; appelée aussi « Lex USA »), qui a par ailleurs occasionné une charge de travail considérable à la commission. En effet, dans les trois semaines qui ont suivi la présentation du message du Conseil fédéral, la CER-E a siégé pendant plus de 20 heures lors de quatre séances. Le projet a finalement s'est finalement soldé par un échec le 19 juin 2013, après que le Conseil national eut refusé pour la deuxième fois d'entrer en matière.

À la suite de la décision, prise par le Conseil fédéral en mars 2009, de reprendre la norme de l'art. 26 du Modèle de convention de l'OCDE pour l'appliquer aussi bien aux nouvelles conventions contre les doubles impositions qu'à celles existantes, la commission a examiné pas moins de 24 de ces conventions. La convention avec la France (13.073) sur l'imposition des successions a par contre été un échec : après que le Conseil national a refusé d'entrer en matière, le Conseil des États est quant à lui entré en matière, mais a décidé de renvoyer le projet au Conseil fédéral, ce que la Chambre basse a refusé. La convention a finalement été rejetée par le Conseil des États lors du vote sur l'ensemble. Par la suite, la convention existante a été dénoncée par la France sans être remplacée.

À la fin de la législature également, la commission a été presque entièrement absorbée par des questions fiscales internationales : l'examen de la réforme de l'imposition des entreprises III et de la loi fédérale sur l'échange international automatique de renseignements en matière fiscale l'a en effet occupée pendant la quasi-intégralité de ses séances au cours des deux derniers trimestres.

L'examen des trois projets ci-après a également pris beaucoup de temps.



Les délibérations relatives à la loi sur les cartels (12.028) ont duré sept jours, pour un total de 35 heures, ce qui correspond à près d'un quart de la durée ordinaire des séances de la CER-E pour la première moitié de la 49^e législature. Le projet a finalement été rejeté après que le Conseil national eut refusé pour la deuxième fois d'entrer en matière.

L'examen de la politique agricole 2014-2017 (12.021) a nécessité cinq jours de séance, la commission ayant dû se pencher sur plus de 60 propositions.

La révision totale de la loi sur l'alcool (12.020) a occupé la commission de janvier 2013 à novembre 2015. C'est notamment le désaccord concernant la constitutionnalité d'un nouveau système d'imposition, l'imposition basée sur le rendement, qui a considérablement compliqué la recherche d'un compromis lors de l'élimination des divergences, au point où le projet a finalement été classé sur proposition conjointe des deux commissions conformément à l'art. 90 de la LParl.

Dans le domaine du droit fiscal, une tentative de simplifier la taxe sur la valeur ajoutée a connu un échec en deux étapes. À la session d'hiver 2011, le projet 08.053, qui prévoyait un taux unique, a été renvoyé au Conseil fédéral, qui a été chargé d'élaborer un modèle comprenant deux taux. En 2012, les Chambres ont toutefois décidé de ne pas non plus entrer en matière sur le nouveau projet proposé.

23 Élaboration d'un projet

Durant la 49^e législature, la CER-E n'a pas élaboré elle-même de projet.

24 Projets d'acte de l'autre conseil

La commission a dû examiner 8 projets d'acte préparés par son homologue du Conseil national. Ces projets concernaient des domaines très variés tels que les marchés publics (03.445), les horaires d'ouverture des magasins (09.462), les tarifs douaniers pour la viande assaisonnée (10.426), la répression de la vente de données bancaires (10.450), la prévention de l'endettement (10.467), un taux spécial de TVA pour les prestations du secteur de l'hébergement (12.485), les assurances coopératives (12.503) ou encore l'impôt anticipé (13.479).

Dans un cas, à savoir l'assouplissement du principe du cassis de Dijon (10.538), la CER-E n'est pas entrée en matière sur le projet.

Elle a par ailleurs décidé de suspendre l'examen du projet de mise en œuvre de l'initiative parlementaire du groupe libéral-radical sur la suppression des droits de timbre (09.503 ; projet 1).

25 Examens préalables

Comme ce fut le cas lors des législatures précédentes, la CER-E n'a procédé à l'examen préalable que de peu d'initiatives parlementaires. Une seule d'entre elles (14.449) se trouve actuellement en



deuxième phase, les objectifs des autres initiatives ayant pu être atteints dans le cadre d'autres objets. La CER-E a retiré la seule initiative (11.401) qu'elle avait elle-même déposée en vue d'atténuer les effets d'un contre-projet indirect à l'initiative populaire « Sécurité du logement à la retraite » (10.060), après que ce dernier eut été rejeté.

La CER-E a donné une réponse négative dans plus de la moitié de ses avis relatifs à des examens préalables que son homologue du Conseil national avait conclus par une décision positive. Il est intéressant d'observer que la CER-E n'a donné suite à aucune initiative de canton pendant toute la durée de la législature.

26 Interventions

La commission a déposé 11 motions et 3 postulats, qui étaient soit en rapport avec l'examen d'objets présentés par le Conseil fédéral, soit sans lien avec un objet et élaborés à la suite de la thématization d'un sujet relevant de son champ de compétence.

Comme lors de la législature précédente, la commission avait dû traiter un nombre important de motions émanant du Conseil national. La tenue de plusieurs sessions extraordinaires du Conseil national a une nouvelle fois permis à ce dernier d'examiner en bloc un grand nombre d'interventions. Bon nombre de ces motions ont été rejetées par le Conseil des États après avoir été examinées en détail par la commission.

27 Consultations sur des projets d'ordonnance, information et coordination

La commission a demandé à être consultée pour 4 mandats de négociation, 4 projets d'ordonnance et 1 mandat de prestations.

Outre les affaires qui lui ont été transmises par les bureaux des Chambres fédérales, la CER-E a traité divers problèmes d'actualité relevant de son domaine de compétences, en vertu de l'art. 44, al. 1, let. c et d, LParl. Dans ce cadre-là également, la place financière suisse et les questions fiscales internationales ont occupé une place importante. La commission s'est informée régulièrement auprès du département compétent des derniers développements en la matière.

Dans le cadre de ses entretiens réguliers avec le nouveau président de la Direction générale, Thomas Jordan, la commission s'est notamment informée sur le thème de la force du franc suisse.

28 Coordination avec d'autres commissions

- La Commission des finances a élaboré des co-rapports à l'intention de la CER-E concernant de nombreux projets liés aux finances de la Confédération. Par ailleurs, deux autres commissions lui ont remis des co-rapports : la CSSS-E au sujet du projet 12.020 (révision de la loi sur l'alcool) et la CEATE-E concernant le projet 12.021 (politique agricole).
- À la demande de la CPS-E, la CER-E rédige un co-rapport sur la révision partielle de la loi sur les douanes (15.029)



3 Composition de la commission

31 Présidence

- Président session d'hiver 2011 - session d'hiver 2013 : Konrad Graber (PDC, LU)
- Président session d'hiver 2013 - session d'hiver 2015 : Roberto Zanetti (PS, SO)

32 Membres de la commission

- Composition de la commission à partir de la session d'hiver 2011 : Baumann, Bischof, Engler, Fetz, Föhn, Freitag (décédé le 5 octobre 2013), Germann, Graber Konrad, Hefti (dès 2014, remplace Freitag), Keller-Sutter, Levrat (dès mai 2012, remplace Stöckli), Recordon, Schmid Martin, Stöckli (jusqu'à avril 2012), Zanetti

4 Nombre de séances nécessaires

41 Commission

Ces travaux ont exigé au total 36 séances, équivalant à 52 jours de séance ou 276 heures (soit 5,3 heures par jour de séance en moyenne). Au total, 14 séances équivalant à 27,5 heures se sont déroulées en période de session (soit une moyenne d'environ 2 heures par jour de séance).

En résumé, durant cette législature, la commission a siégé pendant 303,5 heures, ce qui représente 15.25 heures de séance de moins qu'au cours de la législature précédente.

La séance d'octobre 2013 s'est tenue dans le canton d'origine du président de la commission : après une visite de la grotte de Kaltbach, où sont affinés les fromages Emmi, la CER-E a siégé au mont Pilate, à 2132 mètres d'altitude.

Die Junisitzung 2015 fand im Heimatkanton von Ständerat Zanetti in Solothurn statt. Anlässlich dieser Sitzung besuchte die Kommission das Stahlwerk in Gerlafingen.

42 Sous-commission

Aucune sous-commission n'a siégé durant la 49^{ème} législature.